



DOUBLE LICENCE FRANCO-ITALIENNE ▶ GÊNES  
DROIT



# > conditions d'inscription

**Avant son départ, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir validé sa licence 2 de droit à la Faculté de droit et science politique de l'Université Côte d'Azur.**

**PUBLIC** Être inscrit en licence 2 de droit à la Faculté de droit et science politique à Nice

**CAPACITÉ D'ACCUEIL** 15 étudiantes ou étudiants par an

**CANDIDATURE** L'étudiante ou l'étudiant doit adresser sa candidature au **Bureau des Relations Internationales (BRI)** **au cours du 1er semestre de sa Licence 2.**

**SÉLECTION** Une commission vérifie la recevabilité de la candidature. Elle s'effectue sur différents critères :

- des critères académiques
- la maîtrise de l'italien, niveau B2 minimum
- la motivation et le projet professionnel

**BOURSES** Vous pouvez prétendre à plusieurs type de bourses pour financer votre mobilité d'études.

**La candidature n'est définitive qu'après la validation de la Licence 2**

## FRAIS D'INSCRIPTION

- Les étudiantes et les étudiants demeurent inscrits et s'acquittent des droits de scolarité auprès de leur université d'origine. Ils ou elles sont toutefois tenus d'acquitter d'éventuels frais accessoires pour toute la durée du programme auprès de l'établissement partenaire si ces frais sont prévus par les règlements internes respectifs.
- Les dépenses liées aux procédures d'expatriation, de logement et de séjour sont à la charge des étudiantes et des étudiants.

## DROITS ET SERVICES

- Les étudiantes et les étudiants doivent respecter les règles en vigueur auprès de l'établissement partenaire.
- Chaque étudiante ou étudiant inscrit dans le programme de double diplomation bénéficie des mêmes services offerts aux étudiantes et étudiants régulièrement inscrits dans le cycle d'études ordinaires des deux établissements impliqués.

## ASSURANCE

- Chaque étudiante ou étudiant doit être couvert par une assurance de responsabilité civile, dont l'existence est vérifiée sur pièce par l'établissement d'appartenance.
- Les dépenses médicales et sanitaires sont à la charge de l'étudiante ou de l'étudiant.

# > contacts



➤ **Responsable de la Licence : Pr Marc ORTOLANI**  
marc.ortolani@univ-cotedazur.fr

➤ **Bureau des Relations Internationales (BRI)**  
Bureau 116 et 118  
☎ 04 89 15 25 18/17  
droit.ri@univ-cotedazur.fr



**Université côte d'Azur**  
**Faculté de Droit et Science Politique**  
**EUR LexSociété**  
Avenue Doyen Louis Trotabas  
06050 NICE cedex 1  
droit.univ-cotedazur.fr